



REGLEMENT INTERIEUR



ARTICLE 1 - Membres, cotisations

Seules sont membres du club les personnes étant à jour de leur cotisation annuelle. La cotisation annuelle est valable à partir du 1^{er} septembre de chaque année jusqu'au 31 août de l'année suivante. Le montant de la cotisation annuelle est révisé chaque année et soumis à l'approbation du bureau.

ARTICLE 2 - Licence et assurance

Les membres du club sont licenciés à la Fédération Française de Tennis. Une attestation de licence est délivrée par e-mail après paiement de la licence. Les licenciés reçoivent à leur domicile leur licence définitive. Ils bénéficient, à ce titre, d'une assurance les couvrant lors d'un accident.

ARTICLE 3 - Accès

Accès au club : L'accès au club est réservé aux membres du club licenciés. En dehors des horaires d'enseignement réservé à l'adhérent, l'accès aux courts de tennis s'effectue grâce à la clé du portail et au badge d'ouverture des courts que les membres du club peuvent obtenir sous caution s'ils veulent jouer. Il est impératif de refermer les portillons d'accès aux courts. Le portillon d'accès au complexe (avenue Frédéric Mistral) devra obligatoirement être refermé en dehors des horaires d'enseignement..

Réservations : Les réservations se font par internet sur l'application Ten UP (voir modalités au club). Tout court non occupé dix minutes après le début de l'heure de réservation est réputé disponible. Des réservations ponctuelles peuvent être effectuées à la diligence du Bureau (compétitions, enseignement, animations...).

ARTICLE 4 - Invitations

Les membres du club peuvent inviter **ponctuellement** un non adhérent au club à la condition expresse que cet invité soit **licencié FFT**.

ARTICLE 5 –Ecole de tennis

Avant de déposer leurs enfants au club, **les parents doivent s'assurer qu'il y a bien l'entraîneur du club ou les aide-moniteurs pour les accueillir**. Cette disposition est valable même si l'école ou les entraînements se déroulent dans un environnement situé hors de l'enceinte du club.

EN CAS DE PLUIE, les parents doivent s'assurer que l'école de tennis fonctionne. Par contre, l'école de tennis fonctionne même s'il y a du vent. Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant le temps de leur cours, les enfants étant alors sous la responsabilité de l'éducateur. L'inscription d'un enfant à l'école de tennis entraîne l'autorisation parentale pour les déplacements occasionnés par cette activité (compétitions, entraînements..).

ARTICLE 6 – Tenue

Une tenue correcte et décente est de rigueur. Les chaussures de sport sont obligatoires et doivent être adaptées à la pratique du tennis ainsi qu'à la nature du sol.



REGLEMENT INTERIEUR (suite)



ARTICLE 7 – Entretien & Utilisation

Les courts : ils doivent être maintenus en parfait état de propreté.(jetez vos bouteilles , boites vides dans les poubelles présentes sur les courts)

Les vestiaires : Sont à utiliser en priorité pour le stockage de vos tenues et effets personnels

Le club house : doit rester disponible et non encombré par vos effets (surtout lors des compétitions) les parties communes (accès, vestiaires, club-house,...) doivent être maintenues en parfait état de propreté.

Il est interdit de cracher et de jeter : papiers, bouteilles, mouchoirs, chewing-gums, canettes, etc.

ARTICLE 8 - Discipline

Il est interdit de fumer sur les courts, dans le club-house et sur l'espace détente (gazon synthétique). Toute autre activité que le tennis est interdite sur les courts, sauf activité organisée en accord avec le club.

La présence d'animaux est interdite dans l'enceinte du club house.

Les membres du BUREAU ont vocation à pénétrer sur les courts pour régler tout litige en suspens.

Il est demandé de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance, sur les courts et dans l'enceinte du club. Les **vélos rollers et autres deux roues** seront parkés aux emplacements prévus à cet effet.

En cas de faute grave d'un adhérent, le Bureau peut procéder à sa radiation temporaire ou définitive.

ARTICLE 9

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte du club : courts, vestiaires, club-house, soyez vigilant...

ARTICLE 10

L'accès libre aux courts ne sera autorisé qu'aux personnes licenciés **de plus** de 13 ans ou accompagnés d'un adulte ayant une cotisation au club.

ARTICLE 11

L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.

Le Président,

Le Vice-Président



TLC

TENNIS CLUB LA CRAU



Complexe sportif du Fenouillet
Avenue Frédéric Mistral
83260 La Crau

Internet: www.tennislacrau.com
E-mail: tennis-lacrau@orange.fr
Tél: 04 94 57 86 60

Suivez-nous sur Facebook: "Tennis La Crau"

TARIFS SAISON 2021

offre fidélité adhérent 2020



Licence FFT

adulte:	30€
jeune:	20€
-6 ans:	12€

ADHÉSION

Comprends l'accès libre aux courts 7jours/7

ADULTE	155€
ÉTUDIANT (carte)	105€
JEUNE 11-18 ANS	105€
ENFANT →10 ANS	65€

COURS

ADULTE 1H30	175€
ÉTU/JEU 1H 30	145€



Forfait enfant licence + adhésion + 1h de cours 200€

!Renseignez vous!

Réduction 2^{ème} membre de la famille
Réduction 2^{ème} cours

!Renseignez vous!





TENNIS LA CRAU

Agreement JS: 83S1262 N°FFT 081830157

Complexe sportif du Fenouillet - Avenue Frédéric Mistral 83260 La Crau

E-mail: tennis-lacrau@orange.fr Site: www.tennislacrau.com

Tél: 04 94 57 86 60

Facebook: Tennis La Crau



INSCRIPTION SAISON 2021

1 fiche d'inscription
par adhérent

Réduction sur les cours à partir du 2^{ème} membre de la famille

Nom du 1er membre associé:

NOM:	Prénom:	Sexe: M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	Date de naissance:
Adresse:		Code Postal:	Ville:
Tél fixe:	Tél portable:	E-mail:	
Classement:	Qualifications: JAE1 <input type="checkbox"/> JAE2 <input type="checkbox"/> JAT1 <input type="checkbox"/> JAT2 <input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/>		Ancien club si mutation:

(1) LICENCE reversée à la FFT		(2) ADHÉSION	
ADULTE	30€ <input type="checkbox"/>	ADULTE	155€ <input type="checkbox"/>
JEUNE	20€ <input type="checkbox"/>	JEUNE (11-18 ans)/ÉTUDIANT	105€ <input type="checkbox"/>
-6 ans	12€ <input type="checkbox"/>	ENFANT	65€ <input type="checkbox"/>

(3) COURS						
	ADULTE (séances de 1H30)		ÉTUDIANT/JEUNE (séances de 1H30)		ENFANT (Galaxie) (séances de 1H)	
	1 cours	2 cours	1 cours	2 cours	1 cours	2 cours
Sans réduction	175€ <input type="checkbox"/>	263€ <input type="checkbox"/>	145€ <input type="checkbox"/>	218€ <input type="checkbox"/>	115€ <input type="checkbox"/>	173€ <input type="checkbox"/>
Réduction 2 ^e membre	140€ <input type="checkbox"/>	228€ <input type="checkbox"/>	116€ <input type="checkbox"/>	189€ <input type="checkbox"/>	92€ <input type="checkbox"/>	150€ <input type="checkbox"/>

(4) CAUTIONS	Clé portail/vestiaire 8€ <input type="checkbox"/>	Badge accès courts 8€ <input type="checkbox"/>	Clé éclairage 8€ <input type="checkbox"/>
---------------------	---	--	---

(5) Offre fidélité adhérent 2020: adulte -40€ <input type="checkbox"/> jeune -30€ <input type="checkbox"/> enfant -20€ <input type="checkbox"/>		TOTAL 1+2+3+4+5=
Espèces <input type="checkbox"/>	Nombre chèques	Chèques vacances ou coupon sport <input type="checkbox"/>

Certif. médical <input type="checkbox"/>	Attestation QS-Sport <input type="checkbox"/>	Droits et devoirs <input type="checkbox"/>	Autorisation parentale <input type="checkbox"/>	RGPD <input type="checkbox"/>	Droit à l'image OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
---	--	---	--	----------------------------------	--

Date et signature adhérent/tuteur légal:

Certificat médical

*dans le cadre des articles 27, 28 et 29 des Règlements Sportifs de la FFT
pris en application des articles L. 231-2 à L. 231-2-2 du Code du Sport*

Je soussigné, Docteur : _____

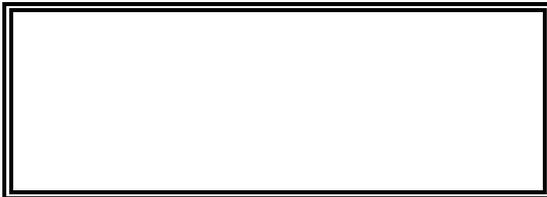
Demeurant à : _____

Certifie avoir examiné ce jour Mr / Mme / Melle :

Né (e) le : ____ / ____ / ____ Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique du tennis et des sports suivants, y compris en compétition :

Fait à _____, le ____ / ____ / 20__



Signature du médecin

Cachet du Médecin

Règlements sportifs de la Fédération Française de Tennis :

« La délivrance ou le renouvellement annuel de la licence FFT, pour la pratique du tennis, sont subordonnés à la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis y compris en compétition. Ce certificat est délivré par un médecin du choix de l'intéressé. Il doit être rédigé en français. » (article 27)

« La participation à une compétition officielle est subordonnée à la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis en compétition (C.M.N.C.P.T.C.) délivré par un médecin du choix du licencié. Il doit être rédigé en français. Le licencié devra présenter ce certificat ou sa copie au juge-arbitre de l'épreuve à laquelle il participe. » (article 28)

« Ce certificat est valable pendant un an à dater du jour où il a été délivré. » (article 29)



Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Attestation

dans le cadre de l'article 194 des Règlements Sportifs de la FFT pris en application
de l'article D. 231-1-4 du Code du Sport

Je soussigné(e) M/Mme _____¹

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et
avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature

¹ Préciser les prénom et nom

Attestation

dans le cadre de l'article 194 des Règlements Sportifs de la FFT pris en application
de l'article D. 231-1-4 du Code du Sport

Je soussigné(e) M/Mme _____¹,

en ma qualité de représentant légal de _____²,

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et
avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal.

¹ Préciser les prénom et nom

² Préciser les prénom et nom de l'enfant mineur



DROITS ET DEVOIRS DE L' ADHERENT au Tennis La Crau



Je soussigné(e)

- certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du TENNIS LA CRAU au club house et disponible sur le site du club www.tennislacrau.com et m'engage à le respecter,
- reconnaît que l'adhésion au club implique le respect des statuts de l'association et des règlements de la F.F.T,
- reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique du tennis, avoir été informé(e) des garanties d'assurances proposées avec la licence FFT,
- autorise le club, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser mon image et cela sur tout type de support (presse et réseaux sociaux).

Signature de l'adhérent(e)

Date : Précédée de la mention « lu et approuvé »

Conditions d'utilisation de vos données personnelles:

En vous inscrivant, vous acceptez que l'association Tennis La Crau mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans la fiche d'inscription dans le but d'améliorer votre expérience et vos interactions avec ses services. En l'occurrence, vous autorisez l'association Tennis La Crau à communiquer avec vous s'il le juge opportun afin de vous informer des dernières actualités de notre association et de ses actions, via les coordonnées collectées dans le formulaire. A cet égard, votre adresse e-mail doit être communiquée impérativement à la Fédération Française de Tennis pour la production et l'édition de votre licence.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'association Tennis La Crau s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles.

Vous pouvez exercer vos droits à tous moments, notamment de retrait de consentement à l'utilisation de vos données collectées par le formulaire d'inscription.

Signature de l'adhérent(e):

Date : Précédée de la mention « lu et approuvé »



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

Représentant(e) légale(e) de l'enfant.....

- l'autorise à pratiquer le tennis au sein du Tennis La Crau pour la saison,
- certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du TENNIS LA CRAU au club house et disponible sur le site du club www.tennislacrau.com et m'engage à le respecter,
- reconnaît que l'adhésion au club implique le respect des statuts de l'association et des règlements de la F.F.T,
- reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique du tennis, avoir été informé(e) des garanties d'assurances proposées avec la licence FFT,
- autorise le club, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser son image et cela sur tout type de support (presse et réseaux sociaux).

Signature du ou de la représentant(e) légal(e):

Date : Précédée de la mention « lu et approuvé »

Conditions d'utilisation de vos données personnelles:

En vous inscrivant, vous acceptez que l'association Tennis La Crau mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans la fiche d'inscription dans le but d'améliorer votre expérience et vos interactions avec ses services. En l'occurrence, vous autorisez l'association Tennis La Crau à communiquer avec vous s'il le juge opportun afin de vous informer des dernières actualités de notre association et de ses actions, via les coordonnées collectées dans le formulaire. A cet égard, votre adresse e-mail doit être communiquée impérativement à la Fédération Française de Tennis pour la production et l'édition de votre licence.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'association Tennis La Crau s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles.

Vous pouvez exercer vos droits à tous moments, notamment de retrait de consentement à l'utilisation de vos données collectées par le formulaire d'inscription.

Signature du ou de la représentant(e) légal(e):

Date : Précédée de la mention « lu et approuvé »